

Commune :
PAMBERS (225)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 5486 B
Document vérifié et numéroté le 19/10/2020
A Foix
Par ANCIEN-LEZA David
Technicien Géomètre
Signé

SDIF FOIX
Rue Pierre MENDES-FRANCE
BP 40096

09007 FOIX CEDEX
Téléphone : 0561023336

sdif.ariège@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section : H
Feuille(s) : 000 H 01
Qualité du plan : Plan non régulier

Echelle d'origine : 1/1250
Echelle d'édition : 1/500
Date de l'édition : 19/10/2020
Support numérique :

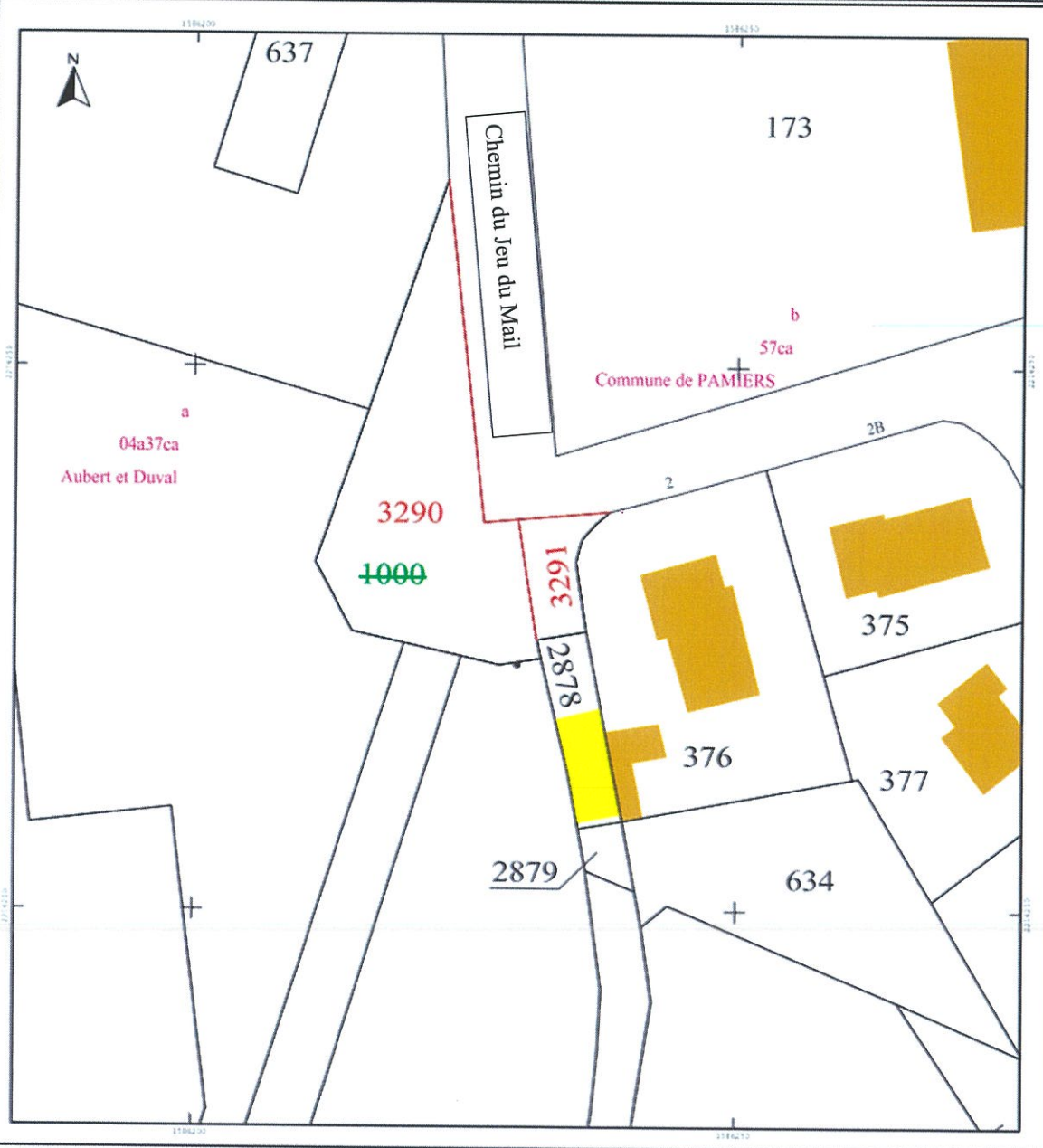
D'après le document d'arpentage
dressé
Par CLARAC (2)

Réf : TS-218 076 - DNC
Le 08/09/2020

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3)
a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage qui a été dressé, dont copie ci-jointe, dressé
le par géomètre à

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la présente mise 6463.
A , le

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A doit être remplie par des n° de plan d'arpentage ou des n° de mise à jour. Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien habilité du cadastre, etc. ...)
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avocat, représentant légal de l'habitat collectif, etc. ...)



Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20240206-24_17159-DE
Date de télétransmission : 21/02/2024
Date de réception préfecture : 21/02/2024